

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 13 mars 2023

N° CM13032023-06  
SG/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation :** 7 mars 2023

**Nombre de Conseillers :** 29

**Nombre de votants :** 27

**Présents :** M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

M A. PERROTIN

Mme E. RABILLER

"

Mme I. BROSSET

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLÉ

**Absent :**

M C. PRIOU

**Secrétaire :** Mme N. FIORI

#### **OBJET : BUDGET « PEPINIERS D'ENTREPRISES » – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

VU l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que, lors du vote du Compte Administratif, le Maire peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

CONSIDERANT que Monsieur MARCHAND, premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors du vote du Compte Administratif 2022 du Budget « Pépinières d'Entreprises » et que Madame le Maire a quitté la salle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif du Budget « Pépinières d'Entreprises », laquelle peut se résumer ainsi :

16802 - BUDGET ANNEXE PEPINIERES D'ENTREPRISES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté N-1		22 519,25 €		12 124,90 €	0,00 €	34 644,15 €
Opérations de l'exercice	41 322,77 €	60 006,57 €	22 678,23 €	35 165,46 €	64 001,00 €	95 172,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 322,77 €</b>	<b>82 525,82 €</b>	<b>22 678,23 €</b>	<b>47 290,36 €</b>	<b>64 001,00 €</b>	<b>129 816,18 €</b>
Résultat de clôture		41 203,05 €		24 612,13 €		65 815,18 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAL</b>		<b>41 203,05 €</b>		<b>24 612,13 €</b>		<b>65 815,18 €</b>
Résultats définitifs		<b>41 203,05 €</b>		<b>24 612,13 €</b>		<b>65 815,18 €</b>

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20230313-CM13032023\_06-DE



RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif 2022 du Budget « Pépinières d'Entreprises » tels que résumés ci-dessus.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Nicole FIORI**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire